

Rectorat de l'académie de Rouen
—
Division des examens et concours
—
DEC 1

Rouen, le 5 juin 2016

Rapport de jury
Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Président : Monsieur Jacques-Manuel MOUNIER

SESSION 2016 :
Epreuve écrite le jeudi 24 janvier 2016
Epreuve orale les lundi 7 et mardi 8 mars 2016

Nombre de postes : 11 postes
Inscrits : 67
Présents : 41
Admissibles : 28
Admis en liste principale : 11
Inscrit en liste complémentaire : 0

Peuvent se présenter à l'examen professionnel d'accès au grade de SAENES de classe supérieure du corps des SAENES :

Les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4ème échelon du grade de SAENES de classe normale et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

LES EPREUVES :

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note ou d'une lettre administrative, à l'aide d'un dossier à caractère professionnel ne pouvant excéder vingt-cinq pages.

(Durée : trois heures - Coefficient : 2).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel, aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus pour l'exposé - coefficient : 3).

L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Cette année, le sujet portait sur la comptabilité. Il a été bien compris mais l'explication de la mise en œuvre a souvent été laborieuse. Certains candidats ont été surpris par ce sujet.

L'absence de plan montre qu'effectivement le sujet n'était pas bien maîtrisé. Il manque souvent une introduction qui présente l'enjeu et qui annonce le plan. A l'inverse, certains candidats commettent des introductions ou des conclusions trop longues qui reprennent des éléments qui auraient dû faire partie du cœur de la note ou qui sont complètement hors sujet.

On constate une hétérogénéité des copies. De trop nombreux candidats ne maîtrisent pas la rédaction d'une note. Il est nécessaire de suivre des formations ou de s'entraîner à l'exercice. Dans le cadre d'un concours interne, les candidats en fonction peuvent s'appuyer sur leurs collègues pour les aider dans cette démarche.

L'orthographe doit être contrôlée et la syntaxe renforcée.

La note doit être précise et efficace.

Pour beaucoup de candidats, lire correctement le sujet et répondre à la question selon le plan induit, exploiter correctement le dossier et extraire les bonnes informations ont été une opération délicate sur un ou plusieurs points. Une plus grande attention doit être apportée à la lecture et l'analyse d'abord du sujet et ensuite des documents et à l'établissement d'un plan pour la production écrite et s'y tenir.

L'ÉPREUVE D'ADMISSION :

Les RAEP sont de qualités variables. Ils sont standardisés car articulés autour des concepts de d'acquisition des compétences et de travail en équipe. Pourtant, la lecture du RAEP avant l'interrogation peut, s'il est bien rédigé et au plus de près de l'activité des candidats, favoriser l'échange sur des points bien connus du candidat. La lecture du RAEP est le moment pour le jury pour découvrir le candidat avant le début de l'interrogation. Son contenu n'est donc pas à négliger si on ne veut pas que le jury parte avec une opinion défavorable.

Des efforts sont à noter dans le contenu des présentations mais elles sont encore trop souvent descriptives, donc peu dynamiques et valorisantes pour le candidat. Cependant, on peut quand même noter un effort de certains candidats pour présenter un plan élaboré et plus conforme aux attentes de l'épreuve avec la mise en valeur de compétences transposables et réutilisables dans d'autres environnements de travail.

La récitation de l'exposé souvent similaire au RAEP est à proscrire surtout lorsque les champs lexicaux cités ci-dessus sont encore repris. D'ailleurs, plusieurs candidats qui reprennent ce texte sont perturbés au moment de l'oral. En conséquence, leur présentation est « hachée » et coupée par des silences qui les mettent en difficulté.

Comme ces dernières années, les candidats ne connaissent pas grand-chose en dehors de leur contexte professionnel proche, voire très proche. Le plus grave restant l'absence de connaissance du contexte professionnel immédiat. Le contenu des réponses est limité. Il faut en effet que les candidats pensent que même s'ils travaillent bien et qu'ils sont reconnus pour leur travail, cela ne suffit pas à obtenir l'accès au grade supérieur.

Les meilleurs entretiens montrent des candidats qui prennent de la distance par rapport à leurs missions habituelles. Ils s'interrogent sur leur métier et leur environnement professionnel. Ainsi, ils font preuve d'une ouverture dans l'échange qu'ils ont avec les membres du jury. Un vrai dialogue peut alors s'instaurer.

Le président du jury,
Jacques-Manuel Mounier